



COLLEGE NATIONAL DES EXPERTS JUDICIAIRES EN ACOUSTIQUE

ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DU 1^{er} JUILLET 1901 DECLAREE SOUS LE N° 3902
ADHERENTE A LA FEDERATION NATIONALE DES COMPAGNIES D'EXPERTS PRES LES COURS D'APPEL ET/OU LES TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS

Secrétariat : Eric VIVIE 75, rue de l'Eglise 75015 PARIS tél : 01 45 58 30 13 fax : 01 45 57 40 56

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU CNEJAC DU 26 MARS 2004 À PARIS.

**Siège de la Fédération Nationale des Compagnies d'Experts Judiciaires (F.N.C.E.J.),
10 rue du Débarcadère à PARIS 17^{ème}.**

QUORUM.

D'après la feuille de présence : 23 présents + 10 pouvoirs sur 56 adhérents.
Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT.

Le Président présente les actions et activités de l'année écoulée : Journées techniques de LYON des 17 et 18 octobre 2003 sur le thème « QUELQUES PRATIQUES EN EUROPE DE L'EXPERTISE EN ACOUSTIQUE », représentation du CNEJAC auprès des instances : Tribunaux, Fédération Nationale... et remercie toutes les membres du conseil d'administration pour leur aide précieuse.

Quitus est donné au Président à l'unanimité.

APPROBATION DES COMPTES.

Les comptes sont présentés par le Trésorier Pierre DUCLOS : voir document joint.
Yves GOIBERT, Commissaire aux Comptes, a examiné la comptabilité et donné son approbation sur les comptes.

Quitus est donné au Trésorier à l'unanimité moins une abstention (P. DICLOS).

QUESTION DIVERSES ABORDÉES.

Le Secrétaire souligne la tenue régulière des réunions de Bureau (6 au cours de l'année écoulée).
Il rappelle que celles-ci sont ouvertes à tous les membres du CNEJAC (plusieurs membres extérieurs au Bureau y ont participé régulièrement).



REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL.

Sortants : J.FORET, A.TARAVELLA, É.VIVIÉ, Y. GOIBERT et R.PIALOT.

Les candidatures suivantes ont été reçues en temps utiles : Jacques FORET, Jacques LEGUY, Gilbert SURAUD, Thierry MIGNOT, Albino TARAVELLA, et Éric VIVIÉ.

Il est procédé au vote.

Scrutateur : Y. GOIBERT.

Sur 33 votes exprimés, recueillent :

MIGNOT	31 voix.
VIVIÉ	31 voix.
LEGUY	29 voix.
TARAVELLA	29 voix.
FORET	29 voix.
SURAUD	26 voix.

Sont donc élus MIGNOT, VIVIÉ, LEGUY, TARAVELLA, FORET et SURAUD.

L'assemblée générale est suspendue à 12h00.

Le nouveau Conseil se retire pour délibérer.

L'assemblée générale reprend à 12h15.

Le Président annonce la constitution du nouveau Bureau :

Président :	Thierry MIGNOT.
Vice-présidents :	Michel RUMEAU et Jacques LEGUY.
Secrétaire Général :	Gilbert SURAUD.
Secrétaire Général adjoint :	Éric VIVIÉ
Trésorier :	Pierre DUCLOS
Trésorier adjoint :	Albino TARAVELA.
Membre administrateur :	Jacques FORET.

L'assemblée générale est close à 12h30.